

UN DISPOSITIF | NATIONAL

100 CHANCES 100 EMPLOIS



ACTION CONCRÈTE EN FAVEUR DE LA RSE , POUR L'ACCÈS À L'EMPLOI DES JEUNES



L'initiative 100 Chances 100 Emplois trouve son origine en 2004 lorsque Jean-Louis BORLOO, Ministre des Affaires Sociales, rencontre Henri LACHMANN, P.D.G. du groupe Schneider Electric.

Il s'agissait de répondre à une question : *Que peuvent faire les entreprises pour aider les jeunes des Zones Urbaines Sensibles à accéder à l'emploi ?*

En 2004, les jeunes adultes résidant dans les ZUS connaissent un taux de chômage deux fois supérieur à la moyenne nationale.

Suite à cette rencontre, Schneider Electric crée avec Jean-Louis BORLOO le processus 100 Chances 100 Emplois, qui sera expérimenté avec succès à Chalon-sur-Saône, en septembre 2004.

Déployé depuis 2009 à Nice

Accompagner les jeunes vers l'emploi, promouvoir l'égalité des chances et fédérer un réseau d'entreprises et de partenaires : Copiloté par la **Mission Locale Nice Côte d'Azur, Star People et Schneider Electric**, le dispositif « 100 Chances 100 Emplois » a pour vocation marquée, de rapprocher l'entreprise des jeunes qui résident dans un Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville et réciproquement.

Le but est de permettre à ces jeunes de nouer avec l'entreprise un lien privilégié, de faire émerger un projet professionnel qui viendra étayer un parcours d'insertion pragmatique, d'acquérir des compétences et des expériences, afin d'augmenter leurs chances d'accéder à un emploi.

Oui, la finalité de ce programme est univoque : il s'agit bien sûr de favoriser l'emploi des jeunes et permettre aux entreprises d'intégrer des jeunes volontaires et motivés !

Un objectif économique et sociétal :

- Répondre à des besoins économiques locaux en repérant des potentiels dans les quartiers défavorisés ;
- Promouvoir l'égalité des chances par un parcours personnalisé d'insertion professionnelle ;
- S'appuyer sur un partenariat durable entre les acteurs économiques, les responsables associatifs, les services de l'Etat, les collectivités locales, animé par une entreprise pilote.

Vous êtes une entreprise engagée sur votre territoire... Adhérez à notre réseau Entreprises "100 Chances 100 Emplois" pour remplir votre rôle citoyen et sociétal !

Avec les jeunes, les entreprises sont ainsi la clé de voûte du dispositif. Elles interviennent dans le déroulement du programme en interfaçant entre les besoins des jeunes et les possibilités qu'elles peuvent individuellement ou mutuellement déployer, pour satisfaire ces besoins.

Qu'il s'agisse :

- d'une aide à l'orientation professionnelle (par des conseils) ;
- de visites de sites ;
- de immersions en entreprise ;
- de parrainage, en suivant le jeune en amont ou pendant le parcours d'insertion ;
- d'une alternance dans le cadre d'un contrat de professionnalisation,
- d'une formation spécifique ;
- d'un contrat de travail (notamment en intérim, en contrat aidé).

Les entreprises sont partie-prenantes dans le dispositif à hauteur de leurs moyens, et de leur temps à consacrer.

Au-delà, il s'agit d'investir le programme 100 Chances 100 Emplois en le soumettant à une dynamique de réseau continue et soutenue.

Une participation forte à l'efficacité du réseau

Elle permet d'insuffler toute sa vitalité et induit une mécanique de relais, qui donne aux jeunes la possibilité d'avancer dans leur parcours d'insertion. Il peut arriver qu'aucun lien direct n'existe entre le projet professionnel des jeunes et l'activité des entreprises investies dans le dispositif.

Chaque entreprise, en s'appuyant alors sur son réseau de sociétés partenaires (clients, fournisseurs, sous-traitants, etc.), reste susceptible d'apporter aux jeunes des alternatives leur permettant de rebondir dans leur parcours d'insertion.

Cette forme de cooptation est d'autant plus envisageable qu'en amont, les entreprises, notamment par l'intermédiaire des sas et des Comités Inter-Entreprises, ont rencontré les jeunes, ont entendu leur projet professionnel, ont mesuré leur motivation et ont pu prendre conscience du potentiel de chacun.



Des coordinateurs Entreprises à disposition des entreprises

Les coordinateurs Entreprises sont, en quelque sorte, les référents Entreprises du dispositif. Vis-à-vis des entreprises elles-mêmes, le rôle des coordinateurs consiste, pêle-mêle, à :

- cimenter l'adhésion des entreprises au dispositif ;
- fluidifier la communication inter-entreprises relative au projet ;
- aiguillonner la dynamique de réseau qui lui est indispensable ;
- collecter les éventuelles demandes émanant des entreprises partie-prenantes dans le dispositif.



*La dynamique de réseau est
le ferment de la réussite du dispositif...*

UN PROCESSUS ÉPROUVÉ, BALISÉ EN 3 ÉTAPES

1

Un sas de préparation des jeunes avant le parcours d'intégration dans l'entreprise...

Ce sas se déroule en 4 journées marathon, durant lesquelles les jeunes, pris en charge par le Conseiller Référent "100 Chances 100 Emplois" de la Mission Locale et un Coach professionnel, vont s'armer au mieux, pour entamer leur parcours d'intégration dans l'entreprise au travers :

- d'entretiens avec des entreprises du réseau ;
- de conseils comme axes de travail personnalisés ;
- de réalisation de tests professionnels et de connaissances générales ;
- d'ateliers de dynamisation ;
- d'un travail sur le développement personnel,
- d'ateliers de préparation aux techniques de recherche d'emploi.

A l'issue du sas, le Conseiller Référent de la Mission Locale, le Coach et les coordinateurs entreprises décident, après concertation, si le jeune est prêt à être présenté aux membres du Comité Inter-entreprises pour la suite du processus d'accompagnement.



3

Un accompagnement et un co-suivi des jeunes jusqu'à leur accès à l'emploi !

Le Conseiller Référent de la Mission Locale, en lien avec les coordinateurs entreprises et l'ensemble des entreprises du réseau, met en œuvre les étapes de parcours des jeunes et rend compte aux membres du Comité Inter-entreprises pour envisager ensemble la suite du processus d'accompagnement et proposer toutes les solutions permettant l'obtention de CDI, CDD et Intérim supérieurs à 6 mois ou l'obtention d'une formation qualifiante.



2

Le Comité Inter-entreprises, l'instance d'élaboration et de co-accompagnement des parcours des jeunes

Le CIE marque le début du parcours d'insertion. Tous les deux mois, une semaine après la fin de chaque sas, il réunit les coordinateurs entreprises, l'ensemble des entreprises participantes dans le dispositif, le Conseiller Référent "100 Chances 100 Emplois" de la Mission Locale, le Coach orchestrant le sas et bien sûr, les jeunes prêts à intégrer le dispositif.

Lors de ce comité, les jeunes sont appelés à présenter leur projet professionnel et d'emploi devant l'ensemble des participants.

Cette rencontre avec les jeunes rend opérationnelle l'interface entre les besoins des jeunes et les possibilités que peuvent déployer les entreprises, pour répondre aux besoins des jeunes et déclencher des actions concrètes grâce à la dynamique du réseau Entreprises.

100 chances 100 emplois, les clefs du succès

Un partenariat public-privé :
Entreprises, acteurs de l'emploi et pouvoirs publics

Deux coordonnateurs
Entreprises interlocuteurs privilégiés pour les entreprises du territoire

Un réseau d'entreprises impliquées et mobilisées

Une obligation de résultat engageant la responsabilité de tous

Une méthodologie adaptée au public volontaire pour participer à ce programme.

Un programme soutenu financièrement :

**MÉTROPOLÉ
NICE CÔTE D'AZUR**



Un programme porté par une Association Nationale :

www.100chances-100emplois.org

Pour échanger ensemble, contactez les co-pilotes du dispositif :

Coordonnateurs Entreprises

Star People - Béatrice CROUPI
06.07.98.59.78

Schneider - Claude VINCENTI
06.70.16.84.57

Mission Locale NCA

Abir HACHEMI - Référente
06.13.37.21.58

Sandy MEURDESIOIF - Responsable
06.23.24.33.85